



# Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil

Monsieur Le Président du Conseil Général de l'Essonne  
Monsieur Le Directeur de l'Aide sociale à l'Enfance

Paris, le

Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,  
Monsieur le Directeur de l'Aide Sociale à l'Enfance,

Le Département de l'Essonne a, depuis de nombreuses années, soutenu les Lieux de Vie et d'Accueil.

Monsieur Lionel BRUNET a participé, suite à la Loi de Janvier 2002, à toutes les réunions de travail à la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur les Décrets d'Application concernant les Lieux de Vie et d'Accueil, ainsi qu'à de nombreux travaux et réunions sur ces mêmes Lieux de Vie et d'Accueil.

Votre Département a édité une liste des Lieux de Vie et d'Accueil en France, régulièrement distribuée sur tout le territoire.

Plus récemment, le 7 Août 2014, le Vice-Président de l'Essonne, Monsieur Jérôme CAUET, rappelait, dans une réponse à la Fédération Régionale des Lieux de Vie et d'Accueil de l'Île de France, l'intérêt qu'il portait aux Lieux de Vie et d'Accueil, qui demeurent des « structures innovantes en capacité de s'adapter à la prise en charge des mineurs, souvent en grande difficulté », il rappelait aux LVA « de justifier l'emploi de fonds publics perçus à travers leurs Prix de Journée », il rappelait aussi « c'est d'ailleurs ce que vous faites comme l'atteste votre transmission régulière des comptes d'emploi ».

Le Conseil d'Administration de la FNLV, composé de tous les représentants de toutes les Régions de France, a donc appris avec stupeur, la situation dans laquelle vous avez plongé l'ensemble des Lieux de Vie et d'Accueil de l'Essonne.

Vous avez demandé, cinq ans en arrière, des rappels de ressources que vous aviez attribuées, alors que vous auriez dû faire le point chaque année avec chaque Lieu de Vie et d'Accueil.

Si la responsabilité du Lieu de Vie et d'Accueil est engagée, celle de la Tutelle l'est aussi pour ne pas avoir fait ce travail annuellement.

De plus, vous avez prélevé directement sur les Lieux de Vie et d'Accueil les sommes que vous estimiez récupérer en ne finançant pas le versement mensuel qui leur était dû.

Reste à savoir si la méthode est légale et si elle s'avérait légale, vous mettez en danger des petites structures, qui se retrouvent en difficulté de trésorerie pour continuer à faire fonctionner leurs Lieux de Vie et d'Accueil et donc les jeunes accueillis, dont vous rappeliez qu'ils sont en grande difficulté.



## Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil

Au nom de la FNLV, je vous sollicite de rétablir une situation équilibrée pour les finances des Lieux de Vie et d'Accueil et permettre de retrouver un apaisement dans les pratiques des Permanents, qui s'interrogent quant à leur devenir, tant leur situation a été mise en danger.

Les Lieux de Vie et d'Accueil de l'Essonne ont invité la FNLV à une réunion collective. Nous serons présents pour rechercher des solutions, qui iront dans le sens que je viens de préciser.

Je vous prie, Monsieur Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne, Monsieur le Directeur de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'accepter mes très respectueuses salutations.

Le Président de la FNLV

Jacques QUEINNEC